LES FORMATIONS UFA LA PROVIDENCE ORCHIES 2 ANS EN ALTERNANCE

Septembre 2025 à Juin 2027

PUBLIC CONCERNÉ

Jeune entre 15 et 29 ans. Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

PRÉREQUIS

L'accès est ouverts aux étudiants ayant un niveau scolaire de fin de 3ème.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de 3 mois au début d'exécution du contrat : Article L6222-12 du code du travail

- 1- Dépôt du dossier d'inscription
- 2- Entretien de motivation
- 3- Signature du contrat d'apprentissage

PASSERELLES

Possibilité de positionnement en fonction des acquis

RYTHME

437h de formation (Tère année) 463h de formation (2ème année) 2 jours / semaine à l'UFA

LIEU

UFA La Providence, 38 rue Jules Ferry 59310 ORCHIES

COUT

Les études sont gratuites. Formation d'un coût de 6687€/an financée par les OPCO

PERSPECTIVES ET DÉBOUCHÉS

- MC Employé Barman
- Bac Pro Service
- BP Barman
- BP Gouvernante
- Barman
- Employé de restaurant
- Garçon de café
- Valet de chambre



INTERLOCUTEUR

Ludovic DOMONT

Directeur adjoint de l'UFA

La Providence Orchies



Le CAP Service permet de se former aux métiers de l'hôtellerie restauration. Le titulaire de ce CAP contribue au confort et au bien-être de la clientèle de l'établissement dans lequel il exerce son métier. Il travaille aussi bien dans les hôtels, restaurants ou café-brasseries.

Ses principales activités portent sur l'organisation des prestations, l'accueil, la commercialisation et les services.

Il effectue la mise en place de la salle et de l'office. Il dresse les tables pour le service, accueille les clients, leur présente la carte des menus, les conseille et prend leurs commandes. Il gère le bon déroulement du service en liaison avec la cuisine, débarrasse les tables et procède à l'encaissement de l'addition. Il redresse la salle pour le prochain service.

CONTENU DE LA FORMATION

Pour les apprentis ayant validé des blocs de compétence, une convention d'adaptation de parcours sera nécessaire.

- Bloc 1 : Participer aux opérations d'approvisionnement et de stockage
- Bloc 2 : Contribuer à l'organisation des prestations
- Bloc 3 : Contribuer à la relation-client et participer à la commercialisation
- Bloc 4 : Préparer les prestations
- Bloc 5 : Réaliser les prestations et en assurer le suivi
- Bloc 6 : Communiquer dans un contexte professionnel

MODALITÉ, MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel
- Alternance théorique et pratique
- Accompagnement et suivi individuel
- Intervention de professionnels

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation tout au long de la formation
- Examen ponctuel en fin de formation

MOYENS HUMAINS

- Equipe pédagogique pluridisciplinaire, expérimentée

OR IECTIES

- Contribuer à la relation-client : réservation, accueil, prise de commandes, encaissement,...
- Préparer les prestations : entretien des chambres, des locaux, du linge, dressage des buffets (petits déjeuners, ...)
- Réaliser des préparations culinaires : préparation des «encas», salades de fruits frais, cocktails, flambage, ...et de la cuisson

ACCÉS HANDICAP

Notre UFA et ses locaux sont accessibles aux apprentis en situation de handicap.

Notre personne ressource handicap est à votre écoute pour aménager la formation aux besoins: Mme Rachel LIPS

03 20 41 59 84 - cpecfa@ndpo.fr

(1) locaux et adaptation des moyens de la prestation locaux accessibles aux personnes à mobolité réduite Réglementation ERP

Service Handicap du CFA Jean Bosco : handicap@cfajeanbosco.fr



TARIFS DE LA FORMATION

Prix de vente : 6687€/an

Selon le décret n°2023-858 du 06 septembre 2023 « fixant les niveaux

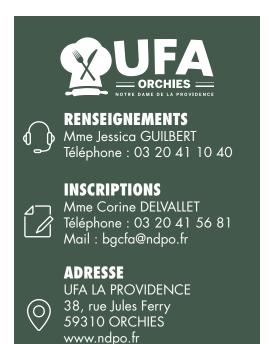
de prise en charge des contrats d'apprentissage ».

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal ».

Tarif de la formation = montant de la prise en charge OPCO. Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Code RNCP: RNCP38424, fiche publiée le 21/12/2023*
* Pour plus d'informations taper le numéro de la fiche sur www.francecompetences.fr
Certificateur: Ministère de l'Éducation Nationale et de la jeunesse.





TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION

100%

0%

67%

0%

0%

Taux d'obtention du diplôme Taux de poursuite d'études Taux d'interruption en cours de formation

Taux d'insertion profesionnelle à 6 mois Dont taux d'insertion dans l'un des métiers visés par la certification

VALEURS AJOUTÉES



UFA à proximité de la gare d'Orchies



Aide à la recherche d'entreprise



Locaux et matériels à la pointe de la technologie



Internat



Partenariat pour l'achat de matériel professionnel



Restaurant d'application Le Bistronome



Tenue professionnelle offerte aux primo-entrants



Formateurs du monde professionnel